

Distr.
LIMITEE

TD/B/40(1)/SC.2/L.1/Add.1
24 septembre 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarantième session
Première partie
Genève, 20 septembre 1993

Comité de session II

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION II DU
CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. H. Aschentrupp (Mexique)

Additif

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

<u>Orateurs</u> :	Secrétariat	Iran (République islamique d')
	Palestine	Chine
	République arabe syrienne	Israël
	Malaisie	République de Corée
	Belgique	Norvège
	Etats-Unis d'Amérique	Nicaragua
	Pakistan	Algérie

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 8 octobre 1993 à la

Section d'édition de la CNUCED

Bureau E.8106

Télécopieur : 907 0056

Téléphone : 907 5656/5655

Chapitre II

ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Pour examiner ce point, le Conseil disposait du document ci-après :
"Evolution de l'économie du territoire palestinien occupé : Rapport établi par le secrétariat de la CNUCED" (TD/B/40(1)/8).

Examen au Comité de session II

2. Le Chef du Groupe économique spécial, présentant le point, constate que les délibérations du Conseil sur la question ont pris une importance toute particulière en raison des événements capitaux des dernières semaines, auxquels le monde a assisté avec une joyeuse surprise et qu'il a accueillis avec beaucoup d'espoir. La reconnaissance mutuelle entre Israël et la Palestine et la signature de la Déclaration de principes sur l'Autorité intérimaire palestinienne de l'autonomie ont marqué un tournant dans la solution du conflit entre deux peuples dont les souffrances préoccupent l'ONU depuis ses débuts et ont jeté les bases d'une paix durable de grande portée. La Déclaration de principes constitue le cadre dans lequel l'Autorité intérimaire palestinienne devra mobiliser les efforts en vue de la relance et de la reconstruction de l'économie palestinienne dans les années à venir. Ces efforts, encouragés et soutenus par une assistance bilatérale et multilatérale continue, pourraient préparer le terrain pour des projets plus larges et plus ambitieux de coopération régionale sur une base équitable.
3. Le rapport du secrétariat de la CNUCED sur l'évolution récente de l'économie palestinienne avait été établi conformément aux dispositions de la résolution 146 (VI) de la Conférence et ne rend pas compte, étant donné les délais de reproduction des documents, du fait le plus récent qui signifie une transformation majeure des circonstances influençant l'économie palestinienne. On espère qu'un certain nombre de problèmes chroniques auxquels l'économie palestinienne se heurtait trouveront désormais des solutions pratiques et satisfaisantes dans les prochaines années. A cette fin, le rapport fournit une information exacte et opportune sur l'état de l'économie palestinienne. Le Chef du Groupe économique spécial met en relief les principales conclusions du rapport, du point de vue en particulier de la bande de Gaza, en ce qui concerne l'emploi, les résultats sectoriels et les indicateurs macro-économiques, ainsi que les problèmes écologiques qui se posent à l'économie palestinienne. Conformément à la Déclaration de

principes, la tâche cruciale d'une réforme des politiques générales dans ces domaines et d'autres, ainsi que de la promotion du développement économique et social, devrait, en grande partie, être confiée à l'Autorité intérimaire palestinienne. Dans cette entreprise, l'appui moral et matériel et la coopération de la communauté internationale, dans son ensemble, sont des besoins urgents.

4. Le Chef du Groupe économique spécial met en relief quelques-uns des domaines dont le régime palestinien autonome naissant devrait s'occuper d'urgence et qui permettraient à la CNUCED d'examiner les possibilités de continuer d'apporter son assistance au peuple palestinien, dans les limites de son mandat et de sa compétence.

5. L'une des priorités qui exige une action urgente et une aide intensifiée serait de soustraire la bande de Gaza à des conditions économiques et sociales de plus en plus critiques. Des projets de création immédiate d'emploi, des infrastructures, une mise en valeur renforcée des ressources humaines et des services sociaux sont autant de domaines très importants pour cette action. Parmi les autres domaines qui exigent une action et un soutien immédiat, il faut citer : la mise en place d'une administration publique efficiente et efficace; la mobilisation des ressources intérieures et extérieures et leur affectation concrète au renouveau et au développement soutenu des secteurs économique et social; la coordination entre donateurs et un ordre de priorité plus ciblé de l'aide et de la coordination entre institutions, y compris la création d'un fonds d'urgence ou d'institutions de financement du développement; la promotion d'initiatives au niveau des entreprises; une vaste réforme du secteur financier, y compris la mise en place d'institutions spécialisées dans le financement du développement pour répondre aux besoins de l'agriculture, de l'industrie, du logement, du commerce et du tourisme; la réforme fiscale; des arrangements commerciaux mutuellement profitables; le développement du secteur touristique; la remise en état et la construction d'infrastructures physiques, y compris le logement, les transports et les communications, la remise en état des sols, la protection des ressources hydrauliques, les équipements collectifs et la mise en valeur des ressources humaines; enfin, la protection de l'environnement.

6. Les conclusions qui se dégagent de l'étude intersectorielle de la CNUCED sur les perspectives de l'économie palestinienne, à la fois quant à l'action immédiate et quant aux perspectives à plus long terme, donneront une assise solide et utile aux programmes d'assistance que les divers donateurs devraient concevoir à l'appui des efforts du peuple palestinien, dans le territoire de la Palestine, en général, et dans la bande de Gaza, en particulier.

7. Le secrétariat compte beaucoup sur une coopération intensifiée et constructive avec toutes les parties intéressées à cet égard. Le Chef du Groupe économique spécial s'adresse en particulier aux autorités israéliennes et palestiniennes, affirmant que la CNUCED est prête à contribuer davantage, dans les limites de son mandat et de sa compétence, au renouveau et à la reconstruction de l'économie palestinienne, ce qui contribuera à jeter les fondements d'une paix durable.

8. Le représentant de la Palestine dit que le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED traite largement et objectivement de l'évolution de l'économie palestinienne, des obstacles auxquels elle se heurte du fait de l'occupation israélienne et des moyens de lever ces obstacles et d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien. Il remercie le secrétariat et le Groupe économique spécial de leurs efforts utiles à cet égard.

9. Le monde a assisté aux prémices d'une transformation décisive dans la situation de la région grâce à la signature de la Déclaration commune de principes sur les arrangements intérimaires concernant les territoires palestiniens occupés par Israël, précédée d'une reconnaissance mutuelle entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël. Ainsi s'est ouverte une ère nouvelle fondée sur la coexistence, non plus sur la guerre et les conflits, et sur la reconnaissance par chaque partie des droits de l'autre. C'est là un premier pas encourageant vers une paix équitable avec le peuple palestinien dans l'exercice de ses droits nationaux, en particulier le droit à l'autodétermination et la création d'un Etat indépendant sur son territoire national.

10. Les arrangements en question sont des arrangements intérimaires qui feront place à un état de choses définitif dans lequel une paix juste et durable règnera au Moyen-Orient. La période intérimaire a seulement pour but de mettre fin à l'occupation israélienne dans quelques zones peuplées.

En conséquence, le travail accompli par l'ONU et ses institutions pendant les années écoulées pour le peuple palestinien et les territoires palestiniens occupés devra se poursuivre jusqu'à la fin de l'occupation et jusqu'à la libération du territoire palestinien. L'ONU doit continuer d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la question palestinienne et apporter une contribution active pendant la phase de transition dans tous les domaines, afin de répondre aux besoins du peuple palestinien quand il s'agira, par exemple, de se doter d'une autorité nationale, d'organiser des élections et autres aspects qui relèvent de la responsabilité continue de l'ONU face à la question palestinienne, jusqu'au moment où le peuple palestinien aura acquis tous ses droits dans son territoire.

11. Le principal défi que le peuple palestinien doit relever est celui de mettre en train son développement social et économique après tant d'années de souffrances. Le représentant exprime l'espoir que la communauté internationale, ONU en tête, contribuera beaucoup à répondre aux besoins essentiels du peuple palestinien en ce moment critique. A cette fin, il faudra une coordination pleine et entière entre les institutions des Nations Unies et la participation de différents Etats à l'édification de l'infrastructure nécessaire et au développement de l'économie palestinienne, ainsi qu'à la libération de la société palestinienne des conséquences de décennies de souffrances sous l'occupation. Le Groupe économique spécial et la CNUCED, dans son ensemble, ont donc une responsabilité accrue et plus importante dans l'octroi d'une assistance au peuple palestinien.

12. En conclusion, le représentant déclare que la mise en place de l'autonomie intérimaire va débiter, pour aboutir à un stade ultime concernant le statut définitif des territoires occupés et le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité, que toutes les parties considèrent comme la base des négociations. L'Organisation de libération de la Palestine, qui a rendu possible l'ouverture et la poursuite des négociations de paix et qui a signé la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie à Washington, est tenue de protéger le processus de paix et d'en assurer le succès à toutes les étapes. Elle se préoccupe également de promouvoir et de consolider la société palestinienne à tous égards, comme condition préalable essentielle pour qu'une paix juste règne dans la région et dans le monde.

13. Le représentant de la République arabe syrienne remercie le Groupe économique spécial des renseignements contenus dans le rapport du secrétariat, qui expose les réalités de la situation sociale et économique de plus en plus grave dans les territoires palestiniens occupés, ainsi que les obstacles opposés par les autorités israéliennes d'occupation au développement d'une économie indépendante par le peuple palestinien. Il appuie les conclusions du rapport, surtout en ce qui concerne la nécessité d'efforts internationaux intensifiés et d'une assistance concrète, en coordination avec le peuple palestinien, pour empêcher les conditions de se dégrader encore dans le territoire palestinien occupé et pour redonner vie à l'économie palestinienne et jeter les bases saines de son développement futur.

14. Il relève l'importance du rôle joué par la CNUCED dans ses activités à l'appui des efforts du peuple palestinien et dit qu'il a beaucoup apprécié la part que le Groupe économique spécial y a prise et les études qu'il a établies. Il est partisan d'une intensification des activités du Groupe, qui pourrait apporter une contribution positive à l'avenir en réponse aux besoins du peuple palestinien, permettant à celui-ci d'exercer sa pleine souveraineté sur sa terre et ses ressources et de construire une économie prospère et moderne.

15. Le porte-parole du Groupe asiatique (Malaisie) dit qu'une ère nouvelle s'est ouverte en Palestine avec la signature de l'accord de paix historique prévoyant une autonomie palestinienne limitée dans la bande de Gaza et à Jéricho en Cisjordanie. La communauté internationale espère que l'accord préparera la voie à une réconciliation totale au Moyen-Orient en réalisant une paix juste, globale et durable entre les Etats arabes, les Palestiniens et Israël.

16. L'évolution de l'économie palestinienne pendant la période considérée atteste une dégradation de la situation économique et sociale. Des mesures restrictives ont entravé les efforts du peuple palestinien pour se doter d'une économie indépendante en même temps que du cadre institutionnel nécessaire. La communauté internationale, qui se rendait compte de la nécessité d'une intervention urgente pour aider les secteurs économiques et sociaux palestiniens en détresse, devrait maintenant saisir l'occasion qui lui est offerte. A cet égard, l'ONU a un rôle de premier plan à jouer. L'initiative prise par le Secrétaire général de l'ONU de créer une équipe spéciale chargée de coordonner l'assistance au peuple palestinien,

ainsi que les annonces de soutien financier formulées par des pays développés, sont les bienvenues. Le porte-parole compte sur une participation internationale de grande envergure au développement économique et social du territoire palestinien, qui a longtemps végété par suite de la négligence de la communauté internationale.

17. Le Groupe asiatique voit dans la CNUCED un partenaire actif dans l'effort global de l'ONU pour permettre à l'entité en formation de relancer son économie. A ce sujet, les conclusions des rapports du secrétariat sur la question pendant les huit dernières années devraient être regroupées pour donner une idée globale de l'action de la CNUCED dans tous les domaines de son ressort.

18. Le représentant de la Belgique, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, mentionne l'accord historique conclu entre Israël et l'OLP, et rend hommage à la clairvoyance et au courage des dirigeants israéliens et palestiniens qui, en signant cet accord, font un pas décisif vers la paix. Il réaffirme l'engagement de la Communauté européenne et de ses Etats membres en faveur d'une paix d'ensemble et il espère que des progrès seront réalisés dans le cadre d'autres négociations bilatérales et multilatérales sur la coopération future. La Communauté européenne et ses Etats membres continueront à apporter leur appui et leur participation aux arrangements internationaux qui seraient issus de l'accord.

19. La Communauté européenne et ses Etats membres sont déjà, pour le territoire occupé, son principal donateur et ont l'intention de rester un donateur important. Par exemple, la Communauté européenne envisage d'apporter immédiatement une enveloppe d'aide de 20 millions d'Ecus, et une assistance à moyen terme beaucoup plus abondante sera discutée aussitôt que les institutions palestiniennes seront en place.

Présidant le groupe de travail multilatéral sur le développement économique régional, la Communauté européenne et ses Etats membres sont prêts à contribuer à des projets de coopération économique régionale. En conclusion, le représentant déclare que la Communauté européenne et ses Etats membres entendent prendre une part active aux discussions concernant le rôle que l'ONU, y compris la CNUCED, peut jouer en faveur du peuple palestinien au vu des événements récents.

20. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que la question étudiée était extrêmement importante et qu'elle était suivie de très près dans le monde entier. La signature d'un accord entre Israël et l'OLP était une victoire pour la paix, un triomphe à l'actif des peuples israélien et palestinien, qui étaient allés à la rencontre l'un de l'autre. La communauté internationale avait pour tâche de donner vie à la déclaration israélo-palestinienne, et l'assistance économique était essentielle.

21. Tout d'abord, les Etats-Unis prévoyaient d'organiser une conférence en octobre afin d'étudier comment la communauté internationale pourrait au mieux appuyer la mise en oeuvre de l'accord israélo-palestinien concernant les arrangements intérimaires d'autonomie. Les ministres des affaires étrangères et des finances des principaux pays de la région, ainsi que d'éventuels pays donateurs, seraient invités à examiner comment mobiliser des ressources. Des représentants de la Banque mondiale et de l'ONU participeraient aussi à ces discussions. La Banque mondiale aurait probablement à jouer un rôle essentiel de coordination dans ce domaine. Dans un premier temps, les Etats-Unis comptaient réunir, pour l'aide sur deux ans, un montant de 250 millions de dollars. En outre, une équipe spéciale composée d'Américains d'origine juive et arabe serait constituée pour aider à élaborer des projets communs afin d'encourager l'investissement privé dans la région.

22. Le représentant a conclu en déclarant qu'un effort international coordonné était indispensable. Manifestement, beaucoup de donateurs et beaucoup d'institutions auraient un rôle essentiel à jouer. Il faudrait faire appel, dans toute la mesure possible, aux institutions et aux capacités existantes et éviter tout chevauchement des activités. Il était peut-être prématuré à l'heure actuelle de se demander quel rôle spécifique la CNUCED pourrait jouer dans cet effort, mais le représentant attendait avec beaucoup d'intérêt les consultations et les réunions qui auraient lieu dans les semaines et les mois à venir.

23. Le représentant du Pakistan a remercié le secrétariat de la CNUCED pour son rapport, qu'il appuyait pleinement, sur l'assistance fournie au peuple palestinien. Il regrettait que, malgré la dégradation de la situation, les autorités israéliennes aient poursuivi leurs efforts pour imposer à la population palestinienne des charges fiscales encore plus lourdes, alors que la fermeture des frontières avait interrompu tout déplacement des personnes et tout transport de marchandises. La situation dans la bande de Gaza en

particulier était alarmante, et il fallait prendre d'urgence des mesures afin de l'améliorer.

24. Le représentant souhaitait, comme d'autres pays du Groupe asiatique, que la CNUCED participe activement aux efforts engagés par l'ONU pour permettre au peuple palestinien de relancer son économie. Il a estimé, avec le Groupe asiatique, qu'il faudrait faire la synthèse des rapports établis par le secrétariat ces huit dernières années afin de déterminer les domaines où une assistance s'imposait le plus dans les territoires palestiniens occupés.

25. Le représentant de la République islamique d'Iran appuyait les efforts entrepris par le peuple palestinien pour mettre en place une base économique solide. En ce qui concernait la déclaration du Groupe asiatique, il n'avait pas d'objections à formuler sur ce sujet, étant entendu que sa délégation avait quelques réserves à émettre.

26. Le représentant de la Chine avait accueilli avec intérêt le rapport établi par le secrétariat sur ce point, ainsi que la déclaration liminaire du représentant du secrétariat. Une semaine seulement auparavant, les relations entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, du fait de leur reconnaissance mutuelle officielle mutuelle et de la signature des accords sur l'autonomie de Gaza et de Jéricho, avaient subi un bouleversement d'importance historique. Le représentant s'est félicité du démarrage du processus de paix et des mesures positives prises à la fois par l'OLP et Israël. Cet accord était un grand pas sur la voie d'un règlement complet de la question de Palestine, car il offrait un espoir de paix et créait des conditions favorables au développement économique et social dans le territoire palestinien occupé.

27. La CNUCED avait beaucoup travaillé pendant de nombreuses années pour établir des analyses et des rapports sur la situation économique et sociale du territoire occupé. Le nouveau processus de paix faciliterait ses travaux dans ce domaine tout en créant de nouvelles exigences. La CNUCED pouvait faire des recommandations et fournir une assistance technique afin de soutenir les efforts entrepris par le peuple palestinien pour gérer son propre pays, stimuler son développement économique et social et améliorer son niveau de vie. Le représentant espérait que la CNUCED aiderait à atteindre cet objectif.

28. Le représentant d'Israël s'est félicité de la teneur générale des remarques faites par le représentant du secrétariat, qui contrastaient fortement avec les précédents rapports oraux présentés par le secrétariat.

Toutefois, le rapport publié sous la cote TD/B/40(1)/8 n'était pas fondamentalement différent de ses prédécesseurs et, selon une tradition maintenant établie de longue date, restait empreint de subjectivité et de partialité politiques. Il avait toujours pour objectif psychologique à long terme de "diaboliser" Israël et sa politique dans les territoires. Son jugement était partisan et il traitait les renseignements statistiques de façon douteuse, incorrecte ou propre à induire en erreur.

29. Malgré les remarques encourageantes du représentant du secrétariat, le Groupe spécial semblait avoir été dépassé par les événements.

La reconnaissance mutuelle d'Israël et des Palestiniens était un événement qui, pour la plupart des pays, marquait une transformation qualitative profonde des relations entre les parties. Il avait pris le Groupe spécial au dépourvu, alors que le processus de paix au Moyen-Orient durait déjà depuis quelque temps. L'indifférence avec laquelle le Groupe spécial avait accueilli l'issue de ces discussions était révélatrice de l'état d'esprit qui y régnait. Il ne fallait pas oublier que, dans beaucoup de pays de la région, le revenu par habitant était encore inférieur à celui des Palestiniens. La participation de ces pays à la préparation d'un avenir meilleur pour tous méritait plus d'une demi-page dans le rapport.

30. Un autre sujet de préoccupation était la décision apparemment unilatérale prise par le Groupe spécial d'établir une étude distincte sur l'état de l'environnement dans les territoires. Le Conseil n'avait jamais demandé une telle étude ni adopté de décision formelle dans ce sens et prétendre le contraire relevait de la malhonnêteté. La CNUCED ne s'intéressait à cette question que depuis peu de temps et le Groupe spécial n'avait certainement aucune compétence pour en traiter. Il semblait en fait que le PNUE avait engagé des travaux similaires. En outre, il y avait manifestement ici contradiction avec le mandat de Carthagène. Cette digression du Groupe spécial était un gaspillage de ressources humaines et financières et il était préférable que cette question soit traitée par les organismes habilités à le faire et compétents en la matière.

31. Dans la nouvelle ère de paix qui apparaissait au Moyen-Orient, il n'y aurait plus de place pour des organismes de propagande. Le secrétariat de la CNUCED devait maintenant s'attacher à cultiver la paix, faire des analyses objectives et faciliter une réconciliation constructive, plutôt qu'à encourager une réécriture tendancieuse de l'histoire pour des motifs

politiques. L'heure était venue pour le Groupe spécial de baisser le rideau sur ses entreprises, de quitter la scène et de laisser la place aux organismes sectoriels spécialisés qui auraient pour tâche d'aider à préparer l'avenir.

32. Le représentant a proposé la création d'un comité spécial composé d'Israël, des Palestiniens, des pays qui avaient parrainé le processus de paix, de ceux qui envisageaient d'apporter une aide financière importante pour la reconstruction du Moyen-Orient, et du secrétariat. Ce comité serait chargé de gérer la phase de transition, pendant laquelle le mandat devenu caduc et les attitudes partiales du Groupe spécial feraient place à une approche nouvelle et équilibrée de la CNUCED, qui collaborerait avec toutes les parties intéressées et s'efforcerait de faire des travaux constructifs dans ce domaine. A cet égard, le représentant attendait avec intérêt la coopération et la participation des services professionnels spécialisés de la CNUCED à l'énorme tâche qui restait à accomplir. La santé économique et politique future du corps politique palestinien, ainsi que de tous les pays voisins, nécessitait un taux de croissance économique accéléré dans les territoires, la mise en place d'une infrastructure et le développement d'anciens et nouveaux secteurs de production. Pour être couronnée de succès, cette évolution devrait s'effectuer en harmonie avec les tendances économiques prévues à la fois en Israël, qui devrait rester dans un avenir prévisible le principal partenaire économique des Palestiniens, et en Jordanie, en Egypte et dans les autres Etats arabes.

33. En conclusion, le représentant a déclaré que l'on avait atteint au Moyen-Orient un tournant véritablement historique. Les dirigeants israéliens et les Palestiniens avaient fait preuve de courage, à la fois personnel et politique. Le représentant a demandé qu'il soit mis fin aux anomalies qui continuaient de caractériser les relations entre Israël et la CNUCED. L'ONU et la CNUCED pouvaient-elles tirer un trait sur le passé stérile ? Pouvaient-elles mettre de côté les politiques partisans régionales et montrer qu'elles étaient réellement des organisations mondiales, capables de jouer un rôle dans la construction de nouveaux édifices où chacun pourrait vivre ? A Washington, la semaine précédente, un défi avait été lancé à la communauté internationale. Le représentant attendait les réponses, notamment celle de la CNUCED, avec espoir.

34. Le représentant de la République de Corée appuyait l'opinion du Groupe asiatique. Il se félicitait de la signature du pacte de reconnaissance mutuelle et d'autonomie entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, qui marquait une étape importante sur la voie de la paix au Moyen-Orient et sur le plan international. Cet événement historique était intervenu au moment où les délégations examinaient le rapport du secrétariat sur l'assistance fournie au peuple palestinien, qui était très utile pour comprendre la situation actuelle. Le débat actuel donnait une excellente occasion d'examiner la façon dont la communauté internationale pourrait aider le peuple palestinien. Plusieurs pays, notamment les Etats-Unis, la Communauté européenne, le Japon et les pays nordiques, ainsi que des organismes internationaux comme le CCG et la BIRD, étudiaient des plans d'assistance économique pour la reconstruction des zones autonomes de la bande de Gaza et de la Rive occidentale. En conclusion, le représentant a rappelé que son gouvernement avait déjà fait don de 1 million de dollars pour financer des bourses offertes à des étudiants palestiniens. Il souhaitait souligner que son gouvernement avait l'intention de contribuer davantage, quand cela serait nécessaire, à l'assistance économique qui serait apportée à la région et qu'il chercherait la meilleure façon d'apporter cette assistance.

35. La représentante de la Norvège, parlant au nom des pays nordiques, a déclaré que l'examen de ce point était entrepris dans un environnement politique totalement nouveau. Israël et l'OLP s'étaient reconnus mutuellement et une Déclaration de principes avait été signée récemment à Washington. La tâche qui attendait maintenant la communauté internationale était d'améliorer l'assistance au peuple palestinien et de contribuer à édifier la paix. Le développement économique était indispensable à une paix générale et durable dans la région. En conséquence, la communauté internationale se devait d'apporter une assistance économique considérable dans le cadre d'un engagement à long terme.

36. La situation économique à Gaza et sur la Rive occidentale nécessitait une aide rapide et importante des donateurs bilatéraux et des institutions multilatérales. L'accord de paix ouvrait aussi des possibilités de coopération économique régionale, indispensable pour assurer la sécurité de tous et construire un avenir commun. Malgré les difficultés de mise en oeuvre qui étaient à craindre, l'accord serait l'occasion de renforcer la confiance et de développer la coopération.

37. En conclusion, la représentante a déclaré qu'il fallait tout l'appui et toute la coopération possibles de la part de la communauté internationale et que l'UNRWA ainsi que d'autres organismes des Nations Unies auraient un rôle essentiel à jouer. Il faudrait définir le rôle spécifique de chacun d'eux, notamment de la CNUCED, compte tenu de l'évolution de la situation mais le PNUD et la Banque mondiale devraient être chargés au premier chef de la coordination de l'assistance internationale. Les pays nordiques, qui apportaient déjà une assistance considérable au peuple palestinien, étaient prêts à contribuer pleinement à l'effort international qui allait s'engager pour encourager le développement économique et social dans la région.

38. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Nicaragua), évoquant l'accord historique conclu entre Israël et l'OLP quelques jours seulement auparavant, a déclaré que son groupe souhaitait rendre hommage aux deux parties pour les efforts qu'elles avaient accomplis dans la recherche d'une paix durable dans la région. Le rapport établi par le secrétariat de la CNUCED aiderait à définir l'assistance que la CNUCED pourrait apporter, dans le cadre de son mandat, au peuple palestinien, compte tenu des liens régionaux et de l'appui de la communauté internationale. Son groupe tenait à affirmer une fois encore qu'il appuyait pleinement tous les efforts entrepris par l'ONU pour définir comment le système des Nations Unies, et la CNUCED en particulier, pourrait contribuer au progrès du peuple palestinien à la lumière des perspectives de coexistence pacifique entre Israël et la Palestine.

39. La représentante de l'Algérie a déclaré que l'examen de ce point intervenait dans un contexte positif après la signature de l'accord de paix à Washington, dont elle se félicitait. Le processus de paix, qui, elle l'espérait, serait d'une très large portée, exigeait des efforts de longue haleine de la part de la communauté internationale. La CNUCED avait joué à cet égard un rôle utile et précieux par le passé, en établissant des rapports annuels sur la dégradation de la situation économique dans les territoires occupés. Les travaux de la CNUCED devaient être pris en considération, notamment l'étude intersectorielle actuellement réalisée par le Groupe économique spécial, qui portait sur 23 secteurs sociaux et économiques où des efforts internationaux de coopération technique pourraient être profitables.

La représentante estimait que cette étude pourrait être très utile et qu'il faudrait donner à la CNUCED un rôle plus important, compte tenu des activités des organismes des Nations Unies qui seraient chargés de participer activement au renforcement du processus de paix.
